BREF' CSE

13 Janvier 2023

Extra France Travail

France Travail Acte 1 : Les bénéficiaires RSA

Alors que les élus CSE devaient être informés sur l'expérimentation BRSA version FRANCE TRAVAIL, la Direction s'est bornée à nous donner un état des lieux de l'existant sur le RSA ! Résultat : personne n'a su ce qui allait se passer réellement en MARS 2023…

Le bassin d'EPINAL a été choisi pour inaugurer France TRAVAIL sur le volet accompagnement personnalisé et intensif des bénéficiaires du RSA. Les deux agences EPINAL VOIVRE et DUTAC devront expérimenter **un diagnostic commun et partagé** sous l'égide de Pôle emploi, une organisation coordonnée des chargés de relations entreprises et un investissement fort dans les outils numériques partagés.

L'expérimentation doit débuter en mars. ***MAIS COMMENT ? AVEC QUELS MOYENS ? Quels renforts ? QUELLES PREROGATIVES ?*** *AUCUNE REPONSE DE LA DIRECTION ! Juste des constats et des choses connues … car décidées par le Conseil Départemental et/ou par le Ministère du Travail :*

- Le nombre de BRSA soumis aux droits et obligations sur le territoire doit être d'environ 2 000
- Le territoire proposé par le Conseil Départemental est Épinal Ville
- Un Critère supplémentaire retenu par le CD: le territoire correspond aux limites d'une MSVS (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale)
- Une candidature portée, au niveau ministériel, par un député/conseiller départemental impliqué dans le champ social et de l'emploi.
- De bonnes relations partenariales existantes
- Des relations opérationnelles entre Pôle emploi et le CD88
- Une convention d'approche globale de l'accompagnement déployée depuis 2015
- Des relations de confiance entre Pôle emploi et la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations)

A la question du SNU sur **une potentielle arrivée du BRSA sous conditions** (travail imposé de 15 à 20 heures/semaine) via l'arrivée de France TRAVAIL, la Direction s'est énervée et n'a pas répondu !

Les élus CSE doivent pourtant donner un avis éclairé sur le sujet … visiblement ils ne pourront pas avoir toutes les informations … ! A suivre car en l'absence d'informations, le CSE peut contraindre en justice la Direction à s'exécuter !

BRSA

1ère étape : Le pré-diagnostic qui s'appuie sur les données de demande du RSA, CAF…ou d'un entretien téléphonique de 15 minutes si nécessaire

2ème étape : Le diagnostic (et orientation) / 15 jours maximum à compter de l'ouverture de ses droits, le bénéficiaire débutera son parcours par **un entretien partagé de diagnostic** (via un **outil commun*** et un plan d'action) qui débouchera sur premier plan d'action individualisé et la signature d'un contrat PPAE ou Contrat d'engagement réciproque CAE). Première étape réalisée par un conseiller Pôle emploi. Les résultats de cet entretien seront partagés avec l'ensemble des acteurs de l'emploi.

3 types d'entretien : (possibilité de co-animation)

- Entretien individuel court (45mn) pas de contraintes personnelles
- Entretien individuel approfondi (2h) peu de contraintes personnelles mais situation plus complexe
- Demi-journée alternant temps collectifs et individuels (contraintes personnelles importantes)

A l'issue du diagnostic, **le bénéficiaire disposera d'un parcours clair, contractualisé**, incluant des propositions de services, les prochaines échéances, les actions qu'il devra mener…. ***Ou comment réinventer l'eau chaude***..

3ème étape : L'accompagnement

3 types d'accompagnement :
- **Emploi** par un référent pôle emploi (taille des portefeuilles resserrée)
- **Equilibré social et professionnel** par….type accompagnement global
- **Remobilisation sociale** par… travailleur social

***Quid de cet outil de diagnostic ?** Commun avec les conseils départementaux, il viendra aider aux diagnostics, quel que soit leurs formats. Il sera accessible dans MAP pour les conseillers et dans le carnet de bord pour les travailleurs sociaux et conseillers en insertion professionnelle du département. Il devrait être simple, ergonomique et adapté aux besoins de tous les partenaires tout au long du parcours.

Voilà pour l'emballage du produit…mais qu'est- ce qu'il y aura vraiment à l'intérieur puisque tout est à construire, les champs des possibles sont ouverts et les marges de manœuvre sont laissées aux acteurs pour essayer, tester, inventer ?

Qui fera réellement quoi entre les partenaires ?…Pôle emploi sera-t-il vraiment co-constructeur de l'expérimentation ? Quels moyens alloués pour réaliser tous les entretiens ?

Aucune information sur les suites des entretiens ?…des sanctions sont-elles possibles ? Et le **versement du RSA sera-t-il au final soumis à conditions ?…**

Le produit replace le conseiller dans l'intermédiation…mais à quel prix ? pour nos activités, notre métier, les demandeurs d'emploi ? Telles sont les questions …auxquelles la Direction n'a pas pu répondre

snU. PÔLE EMPLOI FSU GRAND EST